

# Recensement agricole 2020

## 3 617 exploitations agricoles dans l'Indre-et-Loire

En 2020, l'Indre-et-Loire compte 3 617 exploitations agricoles, soit un quart de moins qu'en 2010 lors du dernier recensement. Les exploitations valorisent désormais en moyenne 91 ha (+ 33 %). La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée pour les exploitations d'élevage ou mixtes (- 33 %). Les chefs d'exploitation et la main d'œuvre familiale assurent toujours l'essentiel du travail agricole mais le volume de travail des salariés s'accroît, en particulier pour les saisonniers.

### Un quart d'exploitations en moins en dix ans

Entre 2010 et 2020, le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit à un rythme annuel moyen plus lent que la décennie précédente : - 2,9 % par an entre 2010 et 2020, contre - 3,3 % entre 2000 et 2010. En 2020, on compte ainsi 3 617 exploitations agricoles dans l'Indre-et-Loire, soit 25 % de moins qu'en 2010. La surface agricole utilisée (SAU) diminue de près de 2 700 hectares et couvre 330 000 hectares. Les

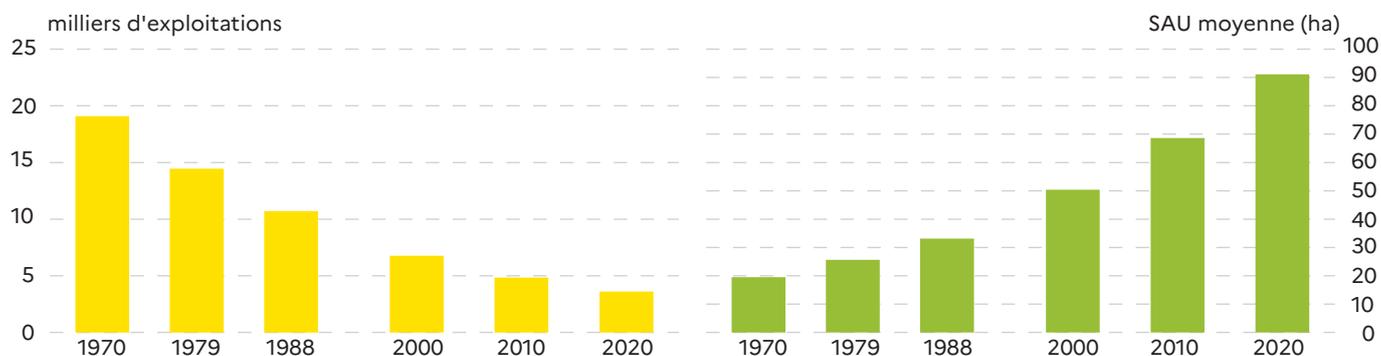
superficies en céréales, oléagineux et protéagineux couvrent 69 % de la SAU, soit 226 500 ha, les prairies s'étendent et couvrent 57 600 ha, tandis que les cultures permanentes se maintiennent à 11 700 ha (tableau 1). Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent fortement. En 2020, une exploitation agricole dispose en moyenne de 91 hectares, soit 22 hectares de plus qu'en 2010 et

41 de plus qu'en 2000 (graphique 1). La moitié des exploitations valorise une superficie qui n'excède pas 71 hectares tandis qu'un quart en cultive plus de 144. Plus de sept exploitations agricoles sur dix sont désormais spécialisées en production végétale. En part relative, les exploitations mixtes sont celles qui ont le plus disparu, et les exploitations spécialisées en élevage sont celles qui se sont le plus agrandies.

### Graphique 1

#### La concentration des exploitations se poursuit

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Indre-et-Loire, ensemble des exploitations hors structures collectives.  
 Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



**Tableau 1**  
Le recensement agricole en quelques chiffres

	2010	2020	Évolution 2020/2010
Nombre d'exploitations (nombre)	4 842	3 617	- 25,3
dont spécialisation végétale	3 373	2 626	- 22,1
spécialisation animale	823	599	- 27,2
mixtes (polyculture-polyélevage)	598	348	- 41,8
Exploitations sous statut individuel (nombre)	3 285	2 035	- 38,1
Part des exploitations en agriculture biologique <sup>1</sup> (%)	3,9	12,0	126,7
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine <sup>2</sup> (%)	21,6	21,5	- 25,6
Part des exploitations vendant en circuit court <sup>3</sup> (%)	26,5	31,6	- 11,0
Chefs d'exploitation, co-exploitants et associés actifs (nombre de personnes)	5 878	4 399	- 25,2
dont ayant 60 ans ou plus (%)	22,9	25,1	- 18,0
femmes (%)	25,9	23,0	- 33,6
Travail agricole (millier d'ETP)	7 415	7 255	- 2,2
SAU moyenne (ha) <sup>4</sup>	69	91	32,8
SAU totale (millier d'ha)	332 175	329 472	- 0,8
dont céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	236 938	225 228	- 4,9
prairies (ha)	49 730	57 580	15,8
cultures permanentes (ha)	11 871	11 689	- 1,5
Cheptel (nombre d'UGB)	131 444	119 810	- 8,9

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

3. Fleurs et plantes exclues en 2010.

4. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : Indre-et-Loire, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020).

## Les grandes exploitations résistent

En dix ans, un quart des exploitations du département a disparu.

La part des grandes exploitations (plus de 250 000 euros de PBS – cf. Méthodologie) a augmenté de 4 % traduisant ainsi l'agrandissement régulier des structures. Celles-ci valorisent désormais un tiers de la surface agricole départementale et emploient plus de la moitié de la main d'œuvre agricole locale.

Quasi inexistantes dans les orientations technico-économiques d'exploitations (Otex) bovins viande et grandes cultures, elles représentent plus de la moitié des exploitations spécialisées en bovins lait et porcins et plus d'une exploitation sur cinq, toutes productions confondues.

Les exploitations de taille moyenne (entre 100 000 et 250 000 euros de

PBS) restent majoritaires, leur part a même augmenté de 3 %. Elles exploitent près de la moitié de la SAU.

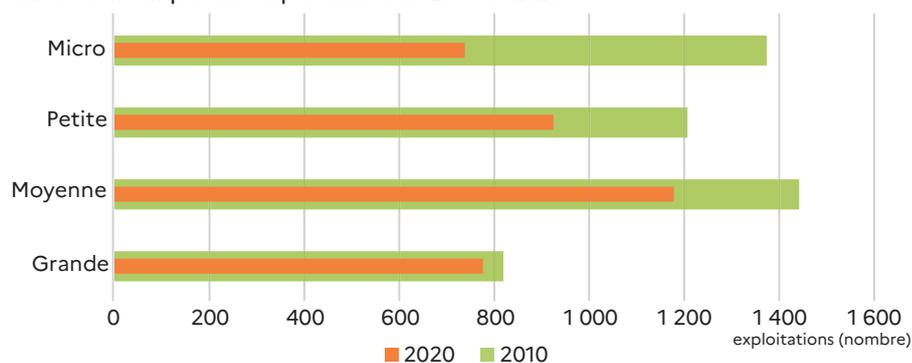
À l'opposé, le nombre de micro-exploitations (moins de 25 000 euros

de PBS) s'est effondré de près de moitié. Celles-ci n'exploitent que 3 % de la SAU. Les micro-exploitations sont majoritaires en Otex fruits et ovins, mais se raréfient dans les Otex viticulture et polyculture.

### Graphique 2

#### Les micro-exploitations diminuées de moitié

Taille économique<sup>1</sup> des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».

Champ : Indre-et-Loire, ensemble des exploitations hors structures collectives.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

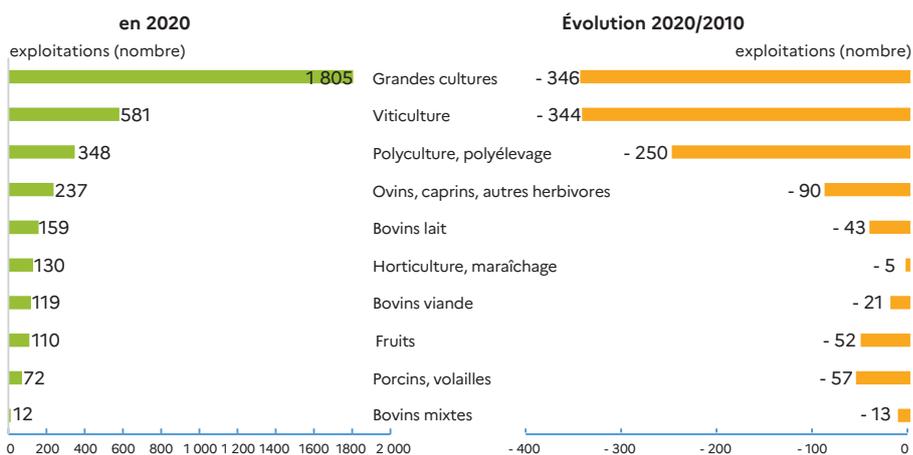
## Les Otex polyculture-polyélevage et granivores perdent 40 % d'exploitations

Même si les Otex grandes cultures et viticulture perdent le plus grand nombre d'exploitations entre 2010 et 2020, ce sont les Otex granivores (porcins et/ou volailles) et polyculture-polyélevage qui enregistrent les plus fortes baisses en part relative, supérieures à 40 %. La plus faible diminution concerne l'horticulture et le maraîchage grâce à la dynamique de ce dernier. Les surfaces agricoles moyennes sont en hausse dans toutes les spécialisations hormis l'Otex horticulture et maraîchage. La SAU moyenne des exploitations de l'Otex ovins et autres herbivores a augmenté de 63 % en 10 ans.

### Graphique 3

#### Les grandes cultures et la viticulture perdent 350 exploitations

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Indre-et-Loire, ensemble des exploitations hors structures collectives.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

### Zoom sur les exploitations de grandes cultures

Dans l'Indre-et-Loire, la spécialisation en grandes cultures concerne la moitié des structures, avec 1 805 exploitations. Ces dernières disposent en moyenne de 116 ha et utilisent 64 % de la surface agricole du département. L'agriculture biologique est pratiquée dans 5 % d'entre elles. La majorité de ces

structures relève de la forme individuelle. Un peu plus de 28 % des chefs d'exploitation, co-exploitants et associés ont 60 ans ou plus et 22 % de ces dirigeants actifs sont des femmes. Ces structures emploient près de 2 000 équivalents temps plein (ETP).

### Tableau 2

#### Exploitations spécialisées en grandes cultures dans l'Indre-et-Loire

	RA 2020
Exploitations (nombre)	1 805
dont spécialisées en céréaliculture et en culture de plantes oléagineuses et protéagineuses (%)	86,5
spécialisées en autres grandes cultures (%)	13,5
Exploitations sous statut individuel (%)	62,3
Part des exploitations en agriculture biologique <sup>1</sup> (%)	5,3
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine <sup>2</sup> (%)	2,3
Part des exploitations vendant en circuit court <sup>3</sup> (%)	8,8
Chefs d'exploitation, co-exploitants et associés actifs (nombre de personnes)	2 025
dont ayant 60 ans ou plus (%)	28,3
femmes (%)	21,7
Travail agricole (nombre d'ETP)	1 999
SAU moyenne (ha) <sup>4</sup>	116
SAU totale (ha)	210 027
dont céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	176 154
prairies (ha)	15 809
cultures permanentes (ha)	145
Cheptel (nombre d'UGB)	4 902

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

3. Fleurs et plantes exclues en 2010.

4. Y compris exploitations sans SAU.

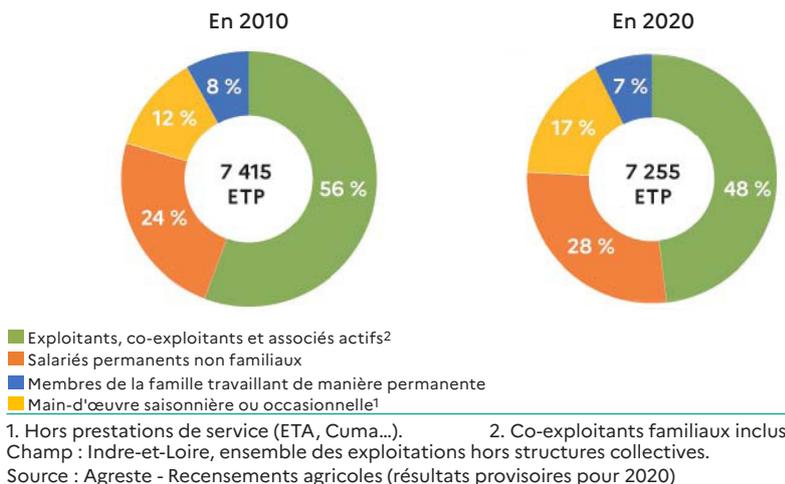
Champ : Indre-et-Loire, exploitations spécialisées en grandes cultures, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020).

## Le recours à la prestation externe se développe

En 2020, l'agriculture assure un emploi permanent à 7 503 personnes ainsi qu'à 9 943 saisonniers. Les exploitations agricoles utilisent 7 255 ETP. Le travail des actifs dirigeants représente moins de la moitié du volume de travail. Le recours à la main-d'œuvre saisonnière augmente de cinq points entre 2010 et 2020. 51 % des exploitations ont par ailleurs recours à de la prestation externe (42 % en 2010).

## Graphique 4 Le recours à la main-d'œuvre salariée augmente



### Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Siren ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)



Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique et économique  
Cité administrative Coligny  
131, rue du faubourg Bannier  
45042 Orléans Cedex 1  
Courriel : [srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr)  
Site : [draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr](http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr)

Directeur de la publication : Bruno LOCQUEVILLE  
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON  
Rédactrices/rédacteurs : Anaïs POUMOT, Stéphanie LEBRET,  
Isabelle PASQUIER, Gaëtan BUISSON, Joël PITROU  
Composition : Florence FAURE  
Dépot légal : À parution  
ISSN : 2729-7209  
© Agreste 2021